

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 19 mars 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence téléphonique tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

19 mars 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations
M. Claude Lacombe, CPA auditeur de chez Mallette
Mme Karine Gravel, CPA auditrice de chez Mallette

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Consommation hebdomadaire

9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Contrat d'entretien des systèmes de ventilation et des climatiseurs
 - 11.3 Jumelage des alarmes des puits à la télémétrie
12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche – Acquisition de la nouvelle chambre de compteur
 - 13.2 Projet de télémétrie phase 2 – Décompte no. 3
 - 13.3 Appel d'offres sur invitations pour la réhabilitation du Puits SA-24
 - 13.4 Ponceau de la route Barthélemy
 - 13.5 Alimentation en eau potable de la Résidence Lafleur
 - 13.6 SEAO : le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres
 - 13.7 Directive temporaire des mesures en cas d'épidémie
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2020-03-033

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a obtenu le mandat de vérification pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Karine Gravel et Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeurs, de chez Mallette S.E.N.C.R.L. présentent aux membres du conseil d'administration de la Régie le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Karine Gravel et Monsieur Claude Lacombe font un résumé de ce rapport en indiquant qu'au 31 décembre 2019, la Régie disposait d'un surplus accumulé de 309 231 \$;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-034

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport financier de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 tel que présenté par Madame Karine Gravel et Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeurs de chez Mallette S.E.N.C.R.L. et de le déposer aux archives de la Régie.

Mme Karine Gravel et M. Claude Lacombe quittent la séance à 19 h 55.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-03-035 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020.

5. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 février 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-03-036 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 17 mars 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-03-037 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 mars 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-03-038 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf (84 418,99 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 mars 2020.

Mario Paillé, trésorier

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 16 mars 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 mars 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 6 mars 2020 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Les travaux de la télémétrie progressent bien. Ils ont débuté les puits les plus critiques (SA-23/24).
- Nous avons fait changer l'huile et les freins aux quatre roues du Sprinter. Il a 11 ans.
- On commence à voir apparaître des taches de rouille sur le Sprinter. On devrait demander des soumissions pour le faire réparer.
- On pourrait vendre les vieux panneaux et automates enlevés lors du projet de télémétrie phase 2.
- Nous avons acheté une nouvelle sonde pour le niveau du carbonate au BSE.
- Mathieu Lafontaine sera de retour au travail le lundi 30 mars.

11.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DES CLIMATISEURS

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des systèmes de ventilation et climatiseurs est échu depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Climatisation Bélanger a déposé une soumission pour un contrat d'entretien de 3 ans, soit jusqu'au mois de mars 2023, à raison de 2 visites par année au coût de 256,00 \$ par visite;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Climatisation Bélanger inclue le remplacement des filtres à chaque visite mais n'inclue pas les courroies et les taxes;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-039

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'octroyer le contrat d'entretien des systèmes de ventilation et des climatiseurs à Climatisation Bélanger jusqu'au mois de mars 2023.

11.3 JUMELAGE DES ALARMES DES PUIXS À LA TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de jumeler les systèmes d'alarme des puits à la nouvelle télémétrie;

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter des détecteurs thermiques aux systèmes d'alarme des puits pour être avisé en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'Alarme Diamond dépose deux soumissions :

- Jumelage des alarmes à la télémétrie : 1 064,40 \$ plus taxes
- Jumelage des alarmes à la télémétrie avec ajout de détecteurs thermiques : 1 818,75 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2020-03-040

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et procéder au jumelage des alarmes à la télémétrie avec ajout de détecteurs thermiques pour la somme de 1 818,75 \$.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE – ACQUISITION DE LA NOUVELLE CHAMBRE DE COMPTEUR

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-02-029, le conseil d'administration de la Régie avait autorisé la présidente et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie l'entente d'acquisition des immobilisations à caractère intermunicipal appartenant à la Municipalité de Yamachiche

conditionnellement à ce que cette dernière transmette tous les plans et documents relatifs ces nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité a fait parvenir ces plans et documents au responsable des opérations de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations fait la recommandation d'accepter le dépôt de ces documents;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-041 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte le dépôt des plans et documents relatifs à la nouvelle chambre de compteur;

QUE soit levée la condition pour la signature de l'entente d'acquisition des immobilisations à caractère intermunicipal appartenant à la Municipalité de Yamachiche par la présidente et le secrétaire-trésorier.

Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie, demande le vote enregistré sur cette résolution :

Nom	Titre	Municipalité	Voix	Pour	Contre
Sylvie Noël	Représentante	Louiseville	4	X	
Jonathan Lacourse	Vice-Président	Maskinongé	1	X	
Josée Bellemare	Représentante	Ste-Ursule	1	X	
Isabelle Bouchard	Représentante	St-Léon-le-Grand	1	X	
Gaétan Beauclair	Représentant	Yamachiche	1	Absent	
André Clément	Représentant	St-Justin	1	X	
Barbara Paillé	Présidente	Ste-Angèle-de-Prémont	1	X	

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13.2 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 – DÉCOMPTE NO. 3

CONSIDÉRANT QUE la firme Deric Construction soumet le décompte no. 3 pour les travaux de la phase 2 de la télémétrie au montant de 66 256,64 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande de procéder au paiement de la somme de 66 256,64 \$ à Deric Construction;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-042 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et de procéder au paiement de la somme de 66 256,64 \$ à la firme Deric Construction.

13.3 APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LA RÉHABILITATION DU PUIT SA-24

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-09-121, le conseil d'administration avait résolu de procéder à la réhabilitation du Puits SA-24;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, la firme Akifer avait été mandatée pour la rédaction des devis permettant d'aller en appel d'offres sur invitations pour les services d'un puisatier;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitations à l'automne 2019 avait permis d'obtenir qu'une seule soumission et que le conseil d'administration avait alors décider de ne pas octroyer le contrat (Résolution 2019-11-159);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reprendre le processus de mise en concurrence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable les devis d'appel d'offres et reconnaissent en avoir pris connaissance;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-043

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir le processus d'appel d'offres sur invitations pour recourir aux services d'un puisatier pour la réhabilitation du Puits SA-24.

13.4 PONCEAU DE LA ROUTE BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT QUE Transport Québec veut remplacer un ponceau par un pont sur la route Barthélemy à Saint-Léon-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE la conduite de la Régie passe au-dessus de ce ponceau;

CONSIDÉRANT QUE Transport Québec demande à la Régie de déplacer sa conduite au plus tard le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'ampleur de ce projet et toutes les contraintes administratives, techniques, financières et autres dont la Régie doit tenir compte pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghyslain Lambert, ingénieur dépose une soumission pour une banque de 10 heures au taux horaire de 75,00 \$ en support technique à la Régie dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-044

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soient mandatés la présidente, le secrétaire-trésorier et le responsable des opérations à rencontrer la direction régionale de Transport Québec pour discuter

du projet et leur exposer les différentes contraintes auxquelles la Régie doit faire face;

QUE M. Ghyslain Lambert, ingénieur soit mandaté pour accompagner et soutenir techniquement la Régie dans le dossier du ponceau de la route Barthélemy;

QUE la Régie demande de la compagnie de forage contactée par M. Lambert un avis écrit sur la faisabilité de ce mandat par forage directionnel;

QUE la Régie demande à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand la possibilité, au besoin, de requérir les services de Monsieur David Deschênes, directeur des travaux publics de la municipalité dans ce dossier en raison de ses connaissances de ce secteur.

13.5 ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉSIDENCE LAFLEUR

CONSIDÉRANT QUE la Résidence Lafleur a un projet d'agrandissement et de modernisation de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a une entente avec la Résidence Lafleur pour son alimentation et le traitement par lampes UV de son eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés pourraient entraîner la modification des équipements d'alimentation et de traitement existants;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations du Ministère de l'Environnement pourraient être nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente entre la Régie et la Résidence Lafleur devra être conclue;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghyslain Lambert, ingénieur dépose une soumission pour une banque de 10 heures au taux horaire de 75,00 \$ en support technique à la Régie dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-045

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soient mandatés la présidente, le secrétaire-trésorier et le responsable des opérations à rencontrer la direction de la Résidence Lafleur afin de discuter du projet et établir les bases d'une nouvelle entente à conclure;

QUE la proposition de M. Ghyslain Lambert, ingénieur soit retenue et qu'il soit mandaté pour accompagner et soutenir techniquement la Régie dans le dossier d'alimentation en eau potable de la Résidence Lafleur.

13.6 SEAO : LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Loi oblige organismes municipaux à utiliser le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose un webinaire qui orientera les participants dans les gestes pratiques qu'ils doivent poser lors de la publication d'un appel d'offres public, et présentera les différents outils qui lui sont proposés pour faciliter leurs tâches.

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce webinaire est de 102,00 \$ pour les membres;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-046

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie autorise M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier à assister à ce webinaire sur le SEAO.

13.7 DIRECTIVE TEMPORAIRE DES MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'employeur, la Régie a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place des mesures préventives;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) propose un modèle de *Directive temporaire des mesures en cas d'épidémie* et un *Guide synthèse, COVID-19 - Que faire en tant qu'employeur municipal*;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil le document *Directive temporaire des mesures en cas d'épidémie* adapté pour la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-047

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte la *Directive temporaire des mesures en cas d'épidémie*;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à la signer.

Madame Barbara Paillé, présidente informe les autres membres du conseil d'administration que toutes les procédures dans le dossier de l'injonction contre la municipalité de Yamachiche sont suspendues pour une période indéterminée en raison de la Covid-19.

Dans le dossier de l'ingénieur commun, les avocats des deux parties travaillent à préparer les documents pour présenter le mandat aux ingénieurs qui seront sollicités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2020-03-048

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 10.

Présidente

Secrétaire Trésorier

